

Position de la SMS du 21 mai 2008

## **Eaux minérales testées par K-Tipp: innocuité confirmée**

**Le journal des consommateurs K-Tipp a testé 15 eaux minérales suisses et étrangères quant à leur teneur en uranium, acétaldéhyde et antimoine. Les résultats du test sont présentés dans le n° 10 de la revue, publiée le 21 mai 2008. «Toutes les valeurs mesurées sont inférieures aux valeurs limites officielles», conclut K-Tipp. Il faut donc dire clairement que la consommation des eaux minérales testées ne pose aucun problème pour le consommateur, et non – comme le suggère l'article – qu'elle implique un risque pour la santé.**

La position de l'Association suisse des sources d'eaux minérales et de producteurs de soft drinks (SMS) concernant les résultats du test est la suivante:

**Uranium:** De l'uranium est présent dans pratiquement toutes les eaux, y compris l'eau du robinet. La présence d'uranium dans l'eau dépend des couches rocheuses traversées par l'eau dans le sol. L'ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants (OSEC) règle l'uranium uniquement à travers ses effets (radiotoxicité). Il n'existe pas de valeur limite pour la substance elle-même, ni en Suisse ni dans l'UE. Toutes les eaux minérales testées présentent une teneur en uranium inférieure à 9 microgrammes par litre, soit un niveau clairement inférieur à la «valeur indicative» de 10 microgrammes de l'Office allemand de l'environnement reprise par K-Tipp. L'affirmation selon laquelle une teneur de 2 microgrammes par litre est «tout juste acceptable» doit être relativisée: cette valeur est tirée du contexte des préparations alimentaires destinées aux nourrissons. Or, en Suisse, il n'est pas usuel de vanter les mérites des eaux minérales spécialement pour les nourrissons. Il s'ensuit que la valeur d'intervention de 2 microgrammes par litre n'est pas pertinente dans le contexte qui nous intéresse.

**Acétaldéhyde:** Le conditionnement des eaux minérales et des soft drinks dans des bouteilles synthétiques en PET (polyéthylène téréphtalate) est une pratique de plus en plus courante. Les bouteilles en PET présentent des avantages pour le consommateur comme pour la distribution: elles sont légères, incassables et pratiques à transporter. Mais le PET peut laisser s'échapper des molécules d'acétaldéhyde dans la boisson. L'acétaldéhyde est d'abord une substance présente naturellement dans un grand nombre de denrées alimentaires, ce qui explique pourquoi la législation suisse ne contient aucune règle prescrivant par exemple une valeur maximale pour cette substance dans les denrées alimentaires ou les boissons. Même K-Tipp, s'appuyant sur les analyses de l'institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR), conclut que «cette substance est inoffensive dans les quantités décelées par le laboratoire». On peut par ailleurs émettre des doutes quant à une réelle influence de l'acétaldéhyde sur les qualités gustatives des eaux testées.

**Antimoine:** La valeur de tolérance en Suisse est fixée à 5 microgrammes par litre d'eau. Toutes les eaux minérales testées présentent une teneur inférieure à 1,5 microgramme par litre. Ici encore, le constat est clair: aucun risque pour le consommateur.

**Conclusion:** **La consommation des eaux minérales testées par K-Tipp ne pose absolument aucun problème. Or le texte de l'article donne à penser le contraire. C'est regrettable, car cette tempête dans un verre d'eau crée un sentiment d'insécurité infondé pour les consommateurs.**